

# **MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS**

**IMPORTANT :**

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires français à l'appel à projets LEAP-Agri .
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :  
<http://www.leap-agri.com/>
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

**Date de clôture**

*Etape 1 : 15/06/2017, 14 h 00 (CET)*

*Etape 2 : 15/12/2017, 14 h 00 (CET)*

**Point de contact à l'ANR**

Bernard Mallet

+33 1 78 09 80 26

Bernard.mallet@agencerecherche.fr

## **1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION**

En lien avec les différents défis sociétaux et les grands enjeux mondiaux, l'ANR a développé des partenariats multilatéraux avec ses homologues européens et africains dans le cadre des actions européennes de type ERA-NET COFUND. Ces actions sont complémentaires aux projets collaboratifs classiques des programmes cadres. Dans cette perspective, l'accent est mis sur un raisonnement pluriannuel de priorisation des activités européennes et d'articulation des outils nationaux et européens.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, et de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche (EER) et des partenariats entre l'Union Européenne et l'Union Africaine, l'ANR a décidé de s'engager au sein de l'ERA-NET COFUND LEAP-Agri.

L'objectif est de contribuer au financement de projets européens et internationaux, démontrant un haut niveau d'excellence scientifique et une réelle prise en compte de l'impact, en soutenant la participation des équipes nationales.

Cet appel a pour ambition de mobiliser les ressources et de motiver les différents acteurs concernés par les enjeux alimentaire et agricoles, afin de coopérer au sein d'un consortium de recherche transnational visant à contribuer à la sécurité alimentaire en Afrique, par le développement d'une agriculture et d'une aquaculture plus durables, par l'amélioration de la nutrition et par un meilleur accès à l'alimentation pour les populations urbaines et rurales.

## **2. MODALITES DE SOUMISSION**

Dans le cadre de l'appel les projets seront soumis en deux étapes.

Les pré-propositions et les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par le coordinateur, sur le site de soumission de l'ERA-NET COFUND LEAP-Agri, en respectant le format et les modalités demandés, disponibles sur le site :

<http://www.leap-agri.com/>

La date limite de dépôt des dossiers de pré-propositions (étape 1) sur le site de soumission est **fixée au 15 juin 2017 à 15 h.**

La date limite de dépôt des dossiers de propositions (étape 2) sur le site de soumission est **fixée au xx décembre 2017 à 15 h.**

## **3. ELIGIBILITE**

**Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.**

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

- **Caractère complet**

La pré-proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des pré-propositions. Aucun document n'est admis après cette date.

La proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des propositions. Aucun document n'est admis après cette date.

- **Thèmes de collaboration scientifique**

Une pré-proposition ou une proposition doit correspondre à un des thèmes de collaboration scientifique tel que précisés dans l'appel dont le lien est en page 1.

- **Budget**

La composante française peut demander de 15 000 € à 200 000 €. Si un partenaire français est coordinateur de la proposition, le montant maximum d'aide peut atteindre 250 000 €. Si plusieurs partenaires français sont impliqués dans le projet, la somme de leurs demandes individuelles ne peut pas excéder 200 000 euros (ou 250.000 € si l'un des partenaires est coordinateur). Le montant minimum de l'aide demandée pour un partenaire ne peut pas être inférieur à 15 000 euros.

- **Composition du consortium :**

Pour que la proposition de projet soit éligible par l'ANR, le consortium doit impliquer pour la composante française au moins un partenaire du type Organisme de recherche<sup>1</sup> public.

L'association avec un partenaire de type « entreprise »<sup>1</sup> est bienvenue mais non obligatoire.

- **Caractère unique**

Une pré-proposition ou une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre pré-proposition ou proposition soumise ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR.

Le caractère semblable est établi lorsque les pré-propositions ou les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

Critères d'éligibilité qui s'appliquent dans le cadre de l'appel émanant de l'ERA-NET COFUND LEAP-Agri :

- Les projets doivent être des projets transnationaux impliquant au moins quatre entités indépendantes, dont deux d'États membres de l'UE ou pays associés différents,

---

<sup>1</sup> Voir définition dans le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (ou « Règlement financier » <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RE>).

partenaires de LEAP-Agri, et deux d'Etats membres de l'Union Africaine, partenaires de LEAP-Agri.

- Seules les entités qui sont admissibles à un financement dans le cadre des programmes nationaux impliqués dans l'appel conjoint peuvent être invitées à participer à l'étape 2.
- Les pré-propositions et propositions doivent être écrites en Anglais.
- La durée du projet ne doit pas excéder 36 mois.
- L'aide globale demandée par projet transnational ne peut pas excéder 1.5m€ par proposition et ne peut pas être inférieure à 300.000 €.
- Les candidats issus de pays ne participant pas à l'appel sont les bienvenus dans les consortiums de recherche, mais ils ne pourront pas bénéficier des cofinancements de LEAP-Agri et devront donc sécuriser leurs propres ressources. Ils ne seront pris en compte ni dans le nombre minimal, ni dans le nombre maximal de partenaires.

## **4. EVALUATION**

Dans le cadre de cet appel, un comité évalue les propositions selon les modalités énoncées en annexe du plan de travail de la Commission Européenne<sup>2</sup>.

L'appel conjoint de l'ERA-NET COFUND LEAP-Agri prend la forme d'une procédure en deux étapes :

- Étape 1 : examen national et transnational.
- Étape 2 : examen international unique par les pairs.

### **4.1 CRITERES ETAPE 1**

En plus d'une éligibilité nationale, les pré-propositions seront soumises à une évaluation d'au moins trois experts.

Les pré-propositions seront analysées et évaluées afin d'assurer leur compatibilité avec les thématiques de recherche énoncées dans le texte de l'appel à projets. Les critères suivants seront pris en considération :

- Cohérence et pertinence des objectifs, contribution au thème de l'appel à projets ;
- Qualité scientifique, potentiel d'innovation et pertinence de la méthodologie proposée ;
- Qualité et adéquation du consortium international et du budget proposé pour répondre aux questions de recherche et aux enjeux d'innovation indiqués ;
- Impact potentiel des résultats ;

---

<sup>2</sup> General Annex of Horizon 2020 of the Work Programme on ERA-NET Cofund : [http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014\\_2015/annexes/h2020-wp1415-annex-d-eranet-cofund\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/annexes/h2020-wp1415-annex-d-eranet-cofund_en.pdf)

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

#### **4.2 CRITERES ETAPE 2**

Les critères d'évaluation des propositions complètes sont :

- L'excellence ;
- L'impact ;
- La qualité et l'efficacité de la mise en œuvre.

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

#### **4.3 CLASSEMENT**

Les propositions sont classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection s'effectue sur la base de ce classement.

#### **4.4 RESULTATS**

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation à concurrence de la capacité budgétaire des membres de l'ERA-NET COFUND. Dans le cadre des ERA-NET COFUND, la liste des projets sélectionnés pour financement s'arrête dès qu'un projet ne peut être financé par tout ou partie des agences membres de l'ERA-NET COFUND.

## **5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT**

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Certaines agences (*AFD, France ; BLE, Allemagne*) peuvent cofinancer des partenaires africains, dans des conditions précisées dans leurs propres critères d'éligibilité. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>

Attention, le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR a été modifié, une version actualisée de ce règlement, applicable à cet AAP, est disponible depuis janvier 2017 (Cf. <http://www.anr.fr/RF>).

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.

## **6. ACCORD DE CONSORTIUM**

Conformément aux conditions citées dans l'appel à projet (*article 3.3.1 Consortium Agreement du Call Text*) de l'ERA-NET Cofund LEAP-Agri il est attendu que tous les projets sélectionnés fournissent un accord de consortium. Il sera à fournir au secrétariat de l'appel et à l'ANR.